

Suzanne et Marcel CAQUARD

CACHAN le 6-9-85

à

Monsieur Jean DAMERON
Président du Club 3^e âge de la PLAINE

Objet: Organisation de la Section
de gymnastique

Au début de Septembre nous avons reçu une copie de l'arrêté du 20 Mai 85 du Ministère des affaires sociales rendant obligatoire l'affiliation des animateurs à l'URSSAF.

Plusieurs lettres dont la dernière du 3 octobre (ci-jointes) confirment que toutes les associations employant des collaborateurs à temps partiel doivent se mettre en règle avec la législation.

Nous regrettons Suzanne et moi de ne pas être en mesure d'assurer ce surcroît de responsabilité, ayant eu depuis 3 ans assez de soucis pour maintenir l'activité de la section de gymnastique d'une manière satisfaisante selon l'avis de tous nous l'espérons.

La seule possibilité que nous envisageons est de supprimer notre adhésion à la F.F.E.P.G.V, comme pour la piscine (à ce qu'il paraît), et de n'avoir à faire qu'avec la maîtresse.

Nous demandons qu'il soit possible d'examiner cette question au cours d'une réunion qui aurait lieu Jeudi 10 Octobre.

D'autres solutions avec d'autres personnes pourront ainsi être proposées.

Salutations amicales

M. Caquard

PJ: lettres du CODEP du VAL DE MARNE.

CLUB 3ème AGE

De la Plaine

94230 CACHAN.

6 Novembre 1985

F F E P G V
41,43, Rue de Reuilly
PARIS.

Messieurs,

Nous avons examiné avec beaucoup d'attention les informations concernant l'affiliation obligatoire à l'URSSAF des moniteurs de gym.

Nous regrettons de ne plus être en mesure de suivre les directives de la Fédération, pour les raisons suivantes:

1°) Impossibilité de participer aux activités proposées (exemple, stage de perfectionnement) notre association ne représentait qu'un groupe plutôt marginal au sein de la Fédération; nos adhérents (moyenne d'âge 64 ans pratiquant la gym d'une manière assez irrégulière, sans aucune vocation sportive soit 40 H. par an au maximum.

2°) sur le listing établi par vos soins figuraient les Noms d'une cinquantaine de personnes dont à peine la moitié sont inscrites à la section Gym, mais en moyenne seulement une quinzaine sont présentes aux séances.

3°) La gym a partir de cette année est pratiquée sous la surveillance d'un responsable bénévol avec l'appoint éventuel d'un moniteur également bénévol comme c'est le cas pour les autres activités du CLUB; quant à la section natation (figurant jusqu'à présent sur le listing) la commune de CACHAN assure maintenant le libre accès à la piscine une fois par semaine aux personnes du 3 ème Age.

4°) Enfin il n'est pas question en fonction des moyens dont nous disposons d'établir des calculs se rapportant à des frais sociaux et nous avons constaté des réactions négatives au sujet d'un accroissement des cotisations.

Nous n'oublions pas l'aide même réduite que vous nous avez apportée et vous en remercions; nous ne doutons pas que vous comprendrez pourquoi nous sommes contraints de renoncer à appartenir à votre Fédération.

Veuillez agréer, Messieurs, nos très sincères salutations.

Le responsable de la Section Gym.

Mr. CAQUARD Marcel

Le Président du CLUB 3 ème Age La Plaine

Mr. DAMERON Jean